

# TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau UA 26-64 et 26-66

## Procès-verbal de la **QUINZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 11 juin 2019, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Chibougamau



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

**APPROUVÉ LE 10 SEPTEMBRE 2019**

# TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau

Présences à la rencontre du 11 juin 2019



Gouvernement régional  
d'Eeyou Istchee Baie-James  
Eeyou Istchee James Bay  
Regional Government

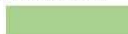


## Délégués et substituts

Groupe d'utilisateurs	Délégué	Présence	Substitut	Présence
Chef de la communauté et/ou maire et/ou président de localité	Steve Gamache	X		
	Manon Cyr (à partir de 17h00)	X		
BGA	Denis Chiasson	X		
	Félix Plante	X	Dave Lepage	
PRAU	Miriam Audrey Lessard Légaré		Justine Drolet	X
	Jean-Claude Villeneuve			
Gestionnaire de réserve faunique	Mireille Gravel			
Pourvoirie	Jean Blanchard			
Locataire à des fins agricoles	Normand Boucher			
Maître de trappe/Titulaire de permis de piégeage/Associations locales de trappeurs	Varley Shecapio Blacksmith			
	Paul Dixon			
Environnement et Eau	Adario Masty			
Entreprises sylvicoles	Chris Cooper			
Travailleurs forestiers (usine)	Paul Gravel			
Travailleurs forestiers (forêt)	Pierre Leblond			
Groupe de travail conjoint	Allan Saganash			
Développement économique local	Lise Aubin	X		
Produits forestiers non ligneux	Sonia Côté			
Véhicule hors route	Martin Blanchet	X		
Villégiateurs	Régis Simard			
Industrie minière exploitation	Jacqueline Leroux			
Industrie minière exploration	Martin Perron	X	Sylvain Lépine	
Tourisme/récréation en forêt/culture	Krystal Hotte	X		
Chasseurs/pêcheurs/observateurs faunique	Valérie Savard			
Énergie/biomasse	Pascal Tremblay			
Groupes jeunesse	Gino Manning			
Groupes de femmes	Marie-Claude Tremblay			
Goupes aînés	Daniel Forgues	X		

## Observateurs, invités

Organisme	Observateur, invité	Présence
GREIBJ	Martin Filion (animateur)	X
	Johanne Morasse	X
MFFP-Forêt	Gabriel Rheault	X
MFFP-Faune	Julien second	
Gouvernement de la Nation Crie	Stéphane Ouellet	
Administration régionale Baie-James		
MFFP-Planificateur, invité	Claude Fréchette	
Autres invités	Sonia Légaré (point 7)	X
Conseil Cris-Québec sur la foresterie	Amélie Dussault	X
Université Laval	François-Xavier Cyr	X

### Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

# TGIRT-EIBJ CHAPAIS-CHIBOUGAMAU

## QUINZIÈME RENCONTRE

### 1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animateur souhaite la bienvenue tous, il demande aux participants de se présenter à tour de rôle.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Une observatrice demande l'ajout d'un point en varia : Projets PADF. Un point de suivi sur le comité technique sur les PFNL est également ajouté à l'ordre du jour.

*Sur proposition de M. Steve Gamache, dûment appuyé par M. Daniel Forgues, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts demandés.*

### 3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 29 janvier 2019

L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi.

Un délégué demande s'il y a eu des suites de la rencontre regroupée du 20 février, si des ententes ont été établies entre certains regroupements de villégiateurs et les clubs de VHR. Il y a eu des discussions entre les propriétaires de chalets du lac Cavan et le club les Lynx du Nord. Dans le cadre de ces discussions, il a été convenu que l'ancienne voie ferrée au nord du lac Cavan ne fasse pas l'objet d'un droit exclusif et que le club de VTT établisse plutôt un autre tracé. Il y a également eu des discussions avec le club de motoneige de Chapais. Concernant les sentiers de motoneige, il n'y a aucun changement à la suite de la rencontre du 20 février. Du côté du MFFP, il n'y a pas de développement pour le moment. L'animateur mentionne que des développements sont attendus du côté du lac Cavan. La TGIRT de Waswanipi a un nouveau représentant du groupe des VHR en la personne de M. Yannick Claveau de la Fédération des clubs de motoneige du Québec. D'ailleurs, M. Claveau fera une présentation sur les retombées économiques de la motoneige, à la TGIRT de Waswanipi. Un délégué demande que cette présentation soit également faite à la TGIRT de Chapais-Chibougamau.

Une correction est demandée au tableau des présences, soit d'indiquer que M. Martin Blanchet était présent.

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Justine Drolet, dûment appuyé par M. Martin Blanchet, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal avec la modification demandée.*

### 4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre regroupée du 20 février 2019

À la suite de la rencontre du 20 février 2019, regroupant les TGIRT de Chapais-Chibougamau, d'Oujé-Bougoumou et de Waswanipi, le projet de procès-verbal a été transmis aux membres présents pour validation, après quoi il a été demandé aux délégués présents de procéder à son adoption. Comme aucun délégué ne s'est prononcé par courriel pour l'adoption du procès-verbal, la demande est réitérée aux rencontres régulières des TGIRT concernées.

*M. Martin Blanchet qui était présent à cette rencontre regroupée propose l'adoption du procès-verbal. Une demande d'appui sera adressée aux deux autres TGIRT concernées.*

### 5. Correspondance

#### a) Courriel Patricia Hébert, précisions sur la demande d'informations

**b) Réponse de Pierre Ménard à la suite d'une demande de la TGIRT pour qu'elle soit consultée sur tout projet de sentiers VHR avec droit exclusif sur le territoire de la TGIRT**

Cette correspondance n'avait pas été transmise aux membres de la TGIRT puisqu'elle a été reçue après la convocation. L'animateur la repasse en survol et en explique le contexte. En somme, M. Ménard maintient l'orientation du MFFP qui prévoit désormais qu'il incombe à chaque club de VHR de s'assurer d'obtenir les conditions d'acceptabilité sociale pour une demande de droit exclusif. Un délégué du groupe de VHR exprime son désaccord avec une telle approche, rappelant que tout le travail des clubs repose sur du bénévolat. L'animateur rappelle que la TGIRT peut encore jouer un rôle relatif à la consultation du milieu. Un délégué demande des précisions à savoir si cette approche du MFFP est différente dans les autres régions. L'observateur du MFFP mentionne qu'à sa connaissance, l'approche du MFFP est la même partout en province, mais fera des vérifications à l'interne.

**c) Résolution du GREIBJ concernant la composition des TGIRT**

L'animateur explique en quoi consistent les décisions prises dans le cadre d'une résolution du GREIBJ concernant la composition des TGIRT. L'une d'elles concerne toutes les TGIRT et stipule qu'un maire ou un chef d'une communauté peut siéger à une TGIRT voisine à titre de délégué et le maire ou le chef d'une communauté faisant partie de la TGIRT voisine peut siéger à cette TGIRT à titre de délégué sur la base d'un commun accord des chefs et/ou maires concernés. Un délégué demande si cela s'applique également à leurs substituts. L'animateur confirme et mentionne que tout siège de délégué s'accompagne d'un siège de substitut. D'ailleurs, il serait opportun d'apporter certaines mises à jour au mode de fonctionnement des TGIRT, cette précision pourra alors y être apportée.

**6. Protection du potentiel de villégiature – Retour du comité technique**

L'animateur rappelle que lors de la rencontre de mai 2018, les délégués ont demandé la formation d'un comité technique sur la protection du potentiel de villégiature. Ils ont également établi la composition de ce comité et ont établi trois objectifs. Par la suite, une première rencontre avait eu lieu à laquelle a été invité un représentant de chacune des associations de villégiateurs. Cette rencontre élargie avait permis de connaître les principales préoccupations des villégiateurs. Entre autres, une problématique avait été soulevée en lien avec l'ouverture de chemins permanents par les compagnies forestières. L'ouverture de tels chemins entraîne souvent l'installation d'occupants sans droits, avec les conséquences que cela implique.

La deuxième rencontre avait pour but d'établir un périmètre, mais ce dernier doit s'harmoniser avec les orientations municipales faisant l'objet de plans d'urbanisme. Une telle harmonisation avait été demandée notamment par la ville de Chibougamau et les travaux du comité technique avaient été mis sur pause, dans l'attente d'une rencontre avec les représentants de la ville. Mais dernièrement, des responsables de l'élaboration des PAFI-T ont demandé s'il y avait des enjeux qui avaient le potentiel d'évoluer rapidement vers des VOIC, lesquels pourraient être intégrés dans les PAFI-T 2018-2023. Il y aurait une courte fenêtre d'opportunité d'intégrer de tels VOIC dans les PAFI-T actuellement en processus de consultation, pourvu que ces VOIC puissent être adoptées en TGIRT lors des rencontres de juin 2019. D'autre part, un périmètre avait déjà été soumis à la TGIRT par le délégué des villégiateurs. Barrette-Chapais et Chantiers Chibougamau, de leur côté, ont déjà établi des superficies à l'intérieur desquelles ils appliquent déjà certaines modalités pour préserver différentes valeurs, notamment le potentiel de villégiature. Ces superficies font l'objet de forêts à haute valeur de conservation (FHVC). On observe qu'il y a déjà un début de consensus relativement à un certain périmètre. L'animateur affiche une carte à l'écran où l'on voit le périmètre proposé par le délégué des villégiateurs ainsi que les FHVC mis en œuvre par les deux BGA. Le délégué des villégiateurs aurait déjà mentionné que le périmètre qu'il propose a déjà eu l'aval des deux conseils de ville de Chapais et de Chibougamau, ce qui surprend quelque peu la mairesse de Chibougamau. Cette dernière rappelle que la ville a certaines préoccupations en lien avec le plan d'urbanisme et le développement de certains usages sur le territoire municipalisé. Un délégué mentionne que le périmètre initialement proposé par le délégué du groupe des villégiateurs concernait non seulement la protection du potentiel de villégiature, mais également d'autres valeurs, dont la qualité de l'eau et la protection de l'environnement. Il rappelle l'impact de certaines coupes forestières dans le passé, notamment à proximité du lac Opémisca et dans certains autres secteurs. La mairesse réitère sa préoccupation relative à l'étalement urbain que le développement de la

villégiature pourrait entraîner et les coûts des services et des infrastructures municipales occasionnés. Elle mentionne ne pas avoir donné son accord à aucun périmètre relatif à l'enjeu dont il est question ici, et rappelle sa volonté d'établir un arrimage avec les orientations en matière d'urbanisme, dès que possible. Un délégué du groupe des BGA précise que de leur côté, ils ne souhaitent pas faire du développement de la villégiature ou d'autres usages, mais protéger certaines valeurs tels que l'aspect visuel. Un des moyens qu'ils sont disposés à prendre est de limiter l'utilisation de chemins permanents et utiliser plutôt des chemins d'hiver pour effectuer la récolte, de manière à restreindre la venue d'occupants sans droits qui s'installent un peu n'importe où et détériorent l'environnement. Si tel est l'objectif, la mairesse de Chibougamau exprime son accord. L'observateur du MFFP rappelle l'objectif qui s'est précisé dans le cadre des travaux du comité technique, de préserver certaines valeurs qui peuvent bénéficier à différents usages. On ne parle donc plus maintenant que d'une zone de protection du potentiel de villégiature, mais de protection élargie. Dans ce cas, le maire de Chapais demande d'ajouter la zone de captation d'eau potable qui ne fait actuellement pas entièrement partie du périmètre initialement proposé. Le délégué de Barrette-Chapais dit qu'il y a déjà une FHVC pour cette zone et qu'elle pourra être ajoutée au périmètre.

En somme, les travaux réalisés lors de la dernière rencontre du comité technique ont permis d'établir que l'enjeu ne concerne plus seulement la protection du potentiel de villégiature, mais la protection du territoire de façon plus large. C'est pourquoi, à ce stade-ci, il n'est pas possible de proposer d'éléments de VOIC en lien avec la préservation du potentiel de villégiature, qui pourraient être inclus dans les PAFI-T 2018-2023. Nous devons éventuellement reprendre les travaux dans le sens d'une protection plus élargie et procéder à un découpage du périmètre proposé, de manière à préciser les usages et les valeurs qui s'appliquent.

## **7. Plan de gestion des voies d'accès (Sonia Légaré, MFFP)**

- a) Cartographie des valeurs**
- b) Comité technique régional**

La cartographie des valeurs sera abordée dans le cadre de ce point. M<sup>me</sup> Sonia Légaré aborde sa présentation en mentionnant qu'au mois d'avril, le ministre a annoncé sa stratégie caribou, ce qui précise le travail à effectuer du côté des professionnels du MFFP. Pour ce qui concerne les TGIRT, une suggestion a été soulevée en comité de coordination, qui consiste à réaliser une partie du travail de concertation par l'entremise d'un comité technique régional. Ce comité serait composé d'au moins un délégué par TGIRT et de représentants des différents groupes d'utilisateurs que l'on retrouve au sein des TGIRT. On vise une composition de 10 à 12 participants tout au plus, de manière à optimiser les échanges et la réalisation du mandat. On souhaite amorcer les travaux à l'automne 2019, donc former le comité vers la fin de l'été. Le comité contribuerait en grande partie à la stratégie caribou, mais permettrait de couvrir également d'autres valeurs dont les valeurs d'usage telles que la chasse, la pêche et autres. Elle invite les délégués à consulter la fiche de travail fournie dans le cadre de ce point et faire part de leur intérêt à faire partie du comité technique d'ici la fin de l'été. Elle précise qu'il n'est pas requis de disposer d'une formation technique en foresterie puisqu'on souhaite connaître les préoccupations des différents groupes d'utilisateurs.

La déléguée du groupe tourisme et récréation en forêt exprime son intérêt à faire partie du comité. Un délégué du groupe des BGA demande quelle proportion de chemins devra être fermée. M<sup>me</sup> Légaré mentionne que dans le réseau actuel on vise à maintenir au plus 20 % des chemins en fonction. Les autres pourront se fermer naturellement ou à la suite d'un réaménagement. Un délégué demande si le potentiel minier sera pris en compte, tout comme le potentiel forestier. M<sup>me</sup> Légaré mentionne que oui et d'ailleurs, elle précise qu'une rétroaction sera maintenue entre le comité technique et les TGIRT, tout au long des travaux, de manière à s'assurer de prendre en compte l'ensemble des valeurs et des usages. Si un chemin doit être fermé, il doit passer par toute une procédure prévue en ce sens qui inclut une consultation de la TGIRT concernée et une consultation publique. Un autre délégué demande si les sentiers de VHR sont pris en compte par rapport aux chemins qu'on utilise comme sentier. M<sup>me</sup> Légaré répond qu'on n'a pas l'intention d'en fermer, mais qu'on devra éventuellement préciser l'utilisation qu'on fait des chemins forestiers non utilisés. Un délégué du groupe des BGA demande d'où vient la donnée indiquant que seulement 20 % des chemins forestiers sont utilisés. M<sup>me</sup> Légaré répond que cette donnée provient de la Fédération des pourvoiries. Néanmoins, l'objectif de fermer de 70 % à 80 % des chemins actuels répond directement au besoin de rétablir l'habitat du caribou forestier. Un autre

délégué émet une réserve quant à cet objectif, soulevant la forte utilisation des chemins dans certains secteurs du territoire. M<sup>me</sup> Légaré précise que l'objectif ne concerne pas toute la région, mais le territoire utilisé par le caribou forestier. L'animateur explique le lien entre le comité technique régional et la réalisation d'une cartographie des valeurs.

Les personnes intéressées à faire partie du comité technique régional sont invitées à faire part de leur intérêt à l'animateur, par courriel, d'ici la fin de l'été.

*La rencontre est ajournée à 18 h et reprend à 18 h 15.*

## **8. Développement du récréotourisme – Protéger les sentiers VHR fédérés lorsqu'on prévoit des activités d'aménagement forestier**

### **a) Reformuler le moyen**

L'animateur aborde ce point en mentionnant que le moyen actuellement prévu peut difficilement être mis en œuvre dans son état actuel, qu'il y aurait lieu de formuler quelque chose d'un peu plus concret. Il mentionne notamment les FHVC le long de certains sentiers. Le délégué du groupe des VHR mentionne que ces FHVC font une certaine différence, notamment quant aux négociations avec les BGA. Le délégué du groupe des BGA précise qu'avec les FHVC le long des sentiers de VHR, les BGA ne font qu'appliquer ce qui est déjà prévu dans le RADF. Le délégué du groupe des VHR soulève une problématique concernant certaines portions de sentiers, que des entrepreneurs forestiers vont utiliser pour la récolte de bois. Ils empruntent certains tronçons de sentiers et les convertissent en chemins forestiers principaux et permanents, sans même aviser le club VHR qui l'utilise. L'observateur du MFFP rappelle qu'il y a une procédure de consultation prévue, correspondant au canal de communication que les clubs de VHR peuvent utiliser. Toutefois, les planificateurs du MFFP ont besoin de connaître l'ensemble du réseau des sentiers reconnus. L'animateur rappelle la disponibilité d'une carte interactive où l'on retrouve tous les sentiers fédérés de VTT et de motoneige. Les clubs de VHR peuvent également transmettre une carte des sentiers qu'ils entretiennent et utilisent. Dans le cas des chemins multiusages utilisés par les clubs de VHR, il y a un besoin d'harmonisation entre les intervenants forestiers et les clubs de VHR concernées. Pour cela, les responsables des clubs de VHR reçoivent régulièrement les calendriers des opérations des BGA, mais cela demande du temps pour assurer un suivi adéquat, tout comme la participation aux consultations publiques. Et même en assurant un suivi de tous les calendriers des opérations, celles découlant d'une mise aux enchères par le BMMB nous échappent. L'animateur demande si le moyen pourrait être de s'assurer que tous les BGA ainsi que tous ceux qui obtiennent une attribution à la suite d'une mise aux enchères par le BMMB, connaissent bien l'existence de tous les sentiers utilisés par les clubs de VHR. Ce à quoi le délégué du groupe des VHR répond oui. Est-ce que le MFFP peut intervenir pour s'en assurer? L'observateur du MFFP explique que tous les sentiers fédérés font partie d'une couche des affectations qui est intégrée à la planification forestière. Les clubs de VHR doivent néanmoins participer aux consultations publiques de manière à voir s'il y a des travaux prévus à proximité des sentiers, auquel cas il est possible d'établir des ententes d'harmonisations. Une fois établies, ces ententes d'harmonisations vont suivre les permis d'intervention et seront donc connues des BGA concernés ainsi que des intervenants qui ont obtenu une attribution à la suite d'une mise aux enchères par le BMMB. L'animateur demande si un sentier de VHR faisant partie de la couche des affectations peut être considéré comme étant protégé, même si un club de VHR ne participe pas à une consultation publique. L'observateur du MFFP apporte une nuance entre les sentiers fédérés (avec droits et tarification) et ceux pour lesquels il n'y a pas de droits et tarification. La couche des affectations comprend tous les sentiers avec un droit de tarification. Si cela convient aux membres, l'animateur propose de revenir avec un libellé de moyen qui prévoit que tous les sentiers de VHR fédérés sont connus de tous les intervenants forestiers et respectés lors des activités d'aménagement forestier. L'observateur du MFFP réitère l'importance de participer aux consultations publiques. L'animateur propose d'en faire un deuxième moyen.

### **b) Vérifier si les FHVC de Barrette-Chapais peuvent offrir une protection adéquate et des FHVC similaires peuvent être prévus du côté de Chantiers Chibougamau**

## 9. Rendement sylvicole – Proposition de retirer cet enjeu de la grille

L'animateur explique une problématique vécue à plusieurs TGIRT, alors que des enjeux ont été soulevés par des délégués et sont tombés « orphelins » à la suite de l'absence prolongée des délégués qui les ont soulevés. Il s'agit d'enjeux souvent peu élaborés, qui deviennent inactifs de façon permanente. C'est le cas, notamment, avec l'enjeu du rendement sylvicole qui avait été amené par le délégué du groupe « Énergie », lequel n'a participé à aucune rencontre depuis au moins février 2018. L'animateur suggère de retirer cet enjeu de la grille pour le moment. Par la suite, rien n'empêche le délégué du groupe de l'énergie de le ramener lorsqu'il participera à nouveau aux rencontres, ou tout autre délégué qui trouverait un tel enjeu pertinent.

Un délégué exprime son désaccord à une telle suggestion. Il propose plutôt de soumettre la question au délégué du groupe de l'énergie et l'inviter à venir prendre part à la TGIRT. Un autre délégué exprime plutôt son accord avec la proposition de l'animateur. Une autre déléguée propose de rapporter ce point à une rencontre ultérieure et entre temps, inviter le délégué à revenir à la TGIRT. Une autre déléguée mentionne que la question n'est pas en lien avec la participation du délégué qui a soulevé l'enjeu, mais pour les autres délégués, est-ce qu'il y a une préoccupation ou une problématique par rapport à cet enjeu?

*À la demande des délégués, l'animateur communiquera avec le délégué du groupe de l'énergie pour qu'il revienne à la TGIRT et explique l'enjeu qu'il a soulevé ou du moins, qu'il mandate un substitut, autrement, l'enjeu pourra être retiré de la grille.*

## 10. Comité technique sur les lacs stratégiques (Justine Drolet, FaunENord)

M<sup>me</sup> Drolet, qui est déléguée du groupe des PRAU, rappelle un enjeu soulevé il y a quelques années par la représentante des gestionnaires de réserve faunique, en lien avec la qualité de l'eau et d'activités telles que la pêche. Cet enjeu a été repris par un détenteur de PRAU et un projet a été mis de l'avant pour désigner quelques lacs considérés stratégiques pour certaines activités récréotouristiques. La déléguée explique les objectifs et la démarche entreprise dans le cadre du projet d'analyse mis de l'avant. Elle rappelle les résultats obtenus, lesquels révèlent des niveaux de perturbation bien en deçà des seuils établis comme acceptables. Elle fait état des travaux à venir. Le projet doit se terminer officiellement le 30 juin. La Corporation Nibiischii se saisira du rapport d'analyse et vérifiera s'il y a des suites à donner à ce projet.

## 11. Rapport de suivi des commentaires de la consultation publique PAFI-O du 28 janvier au 22 février 2019 (Gabriel Rheault — MFFP)

L'observateur du MFFP mentionne que la séance d'information dans le cadre de la dernière consultation publique le PAFI-O, s'est tenue le 30 janvier, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Chibougamau. Deux participants se sont présentés. La consultation s'est déroulée du 28 janvier au 22 février 2019. Deux commentaires ont été émis concernant l'UA 026-64 et un autre commentaire concernant l'UA 26-66. L'observateur du MFFP porte une attention particulière sur les commentaires obtenus et explique une demande exprimée pour l'UA 26-63, à savoir de ne pas détruire un sentier multiusage, à savoir un sentier de motoneige près du lac Opémisca. Le MFFP a prévu maintenir une bande boisée de 40 mètres du côté du sentier d'où proviennent les vents dominants, de manière à limiter l'accumulation de neige dans le sentier. L'observateur du MFFP explique les autres commentaires reçus concernant le territoire de la TGIRT et à proximité de ce territoire, ainsi que les suites qui seront données par le MFFP.

## 12. Grille de gestion des écarts (Gabriel Rheault – MFFP)

L'animateur introduit ce point en expliquant en quoi consiste la grille de gestion des écarts et en quoi la TGIRT est concernée. Ce point est amené à l'ordre du jour à la suite d'une demande de Chantiers Chibougamau visant à introduire la possibilité d'utiliser une structure amovible sur un chemin permanent, incluant le retrait de la structure après la

réalisation des travaux d'aménagement forestier, sans avoir à passer par toute la procédure de fermeture de chemin incluant une consultation de la TGIRT et une consultation publique. Le délégué de Chantiers Chibougamau explique la demande, justifiant qu'il pourrait y avoir un avantage environnemental autant qu'un avantage économique. L'observateur du MFFP apporte également des explications et précise que dans l'éventualité où cela serait ajouté à la grille de gestion des écarts, cela permettrait d'escamoter la consultation de la TGIRT et la consultation du public, mais pas la consultation des cris et que finalement, le MFFP se garderait le droit d'accepter ou de refuser le retrait de la structure amovible, lequel retrait correspondrait à une fermeture de chemin.

Des précisions sont apportées à la demande des délégués, notamment si cela concerne seulement les chemins à venir ou tous les chemins. L'observateur du MFFP précise que ça ne concerne que les chemins à construire. Il est également précisé que dans l'éventualité où cela serait inscrit dans la grille de gestion des écarts, cela n'enlève en rien ce qui est prévu dans la loi et le MFFP se réserve la décision finale. Cela permettrait d'écourter un peu le délai avant de savoir si la structure amovible peut être retirée ou non, mais ne procure pas pleinement l'avantage que le demandeur souhaiterait obtenir. Une déléguée exprime son désaccord avec l'idée qu'un chemin puisse être fermé sans que la TGIRT et le public puissent être consultés, prétextant qu'il s'agit de l'utilisation de fonds publics. Une autre déléguée exprime son souhait d'informer suffisamment à l'avance les utilisateurs si une fermeture de chemin était prévue. Les discussions se poursuivent concernant l'objectif d'une telle demande et les tenants et aboutissant.

L'animateur demande aux délégués d'exprimer leur accord ou leur désaccord. Un délégué souhaite maintenir le statu quo afin que la TGIRT soit consultée. Un autre délégué soulève un problème d'information vis-à-vis des utilisateurs qui pourraient utiliser des chemins sans savoir qu'ils seront éventuellement fermés. Pour le moment, les délégués expriment qu'ils ne sont pas d'accord avec la demande de Chantiers Chibougamau. Toutefois, l'animateur mentionne qu'avec le comité technique régional sur la gestion des voies d'accès, il sera possible de proposer d'avance que certains chemins soient fermés et donc d'améliorer la prévisibilité quant à la gestion de certains chemins et rendre avantageuse l'utilisation de structures amovibles dans certains cas.

### **13. État d'avancement de la stratégie de peuplement mixte et la directive des habitats fauniques (Gabriel Rheault – MFFP)**

L'observateur du MFFP informe les membres des TGIRT que les travaux concernant l'établissement d'une stratégie sur les peuplements mixtes et des habitats fauniques sont en cours. Un comité de travail réunissant des représentants du GNC et du MFFP a été mis en place il y a un an et demi. À ce jour, le comité a identifié les espèces d'intérêt et celles concernées par la stratégie sur les peuplements mixtes, conformément à ce qui est prévu dans l'entente de la Paix des Braves. Concernant la stratégie des peuplements mixtes, une proposition a été présentée aux représentants Cris, récemment à Chibougamau. La stratégie est basée sur le maintien d'une certaine proportion de peuplements mixtes, en tout temps, sur chacun des territoires des aires de trappe. Il reste du travail à réaliser avant de présenter plus largement la proposition. Concernant les directives sur les habitats fauniques, le travail se poursuit plus spécifiquement sur les habitats riverains et l'habitat du poisson. Ici, l'objectif consiste à doter les aménagistes d'outils permettant de mieux harmoniser les interventions avec les objectifs liés aux habitats fauniques. Les travaux ont également porté sur l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'habitat de l'original. Le travail s'effectue essentiellement du côté des Cris et du MFFP, mais éventuellement, la TGIRT aura une présentation du dossier et elle sera possiblement consultée. Concernant la directive sur les habitats fauniques, les travaux ont beaucoup porté sur les éléments relatifs à un indice de qualité d'habitat de certaines espèces, dont l'original.

### **14. Divers**

#### **a) Projets PADF (Johanne Morasse, GREIBJ)**

L'observatrice du GREIBJ fait état des projets de réfection de chemins qui ont été acceptés et réalisés dans le cadre du programme PADF 2019-2020. Sur le territoire de la TGIRT, on retrouve un premier projet demandé par l'association des propriétaires de chalets du lac Cavan et un deuxième projet de réfection de chemins demandé par la Corporation Nibiischii.



## b) Suivi du comité technique sur les PFNL

L'animateur informe les délégués qu'une première rencontre du comité technique sur les PFNL a été tenue. Lors de cette rencontre, les membres ont convenu de reprendre les travaux là où ils ont été interrompus en 2013, juste avant la dissolution de la première vague des TGIRT. Ces travaux avaient porté essentiellement sur les matsutakés qui poussent dans des peuplements de pins gris matures. Un des besoins est de localiser les superficies propices à produire une telle ressource. On souhaite également connaître les secteurs propices pour d'autres ressources dont le thé du labrador. Les discussions ont également porté sur la morille, mais pour ce champignon, on peut difficilement cerner des secteurs propices. Les membres souhaitent établir une cartographie des PFNL d'intérêt pour mieux les protéger dans le cadre des travaux d'aménagement forestier, mais sans la faire connaître publiquement, pour éviter de se faire vider les ressources par des exploitants dont certains proviennent parfois de l'extérieur de la région. Les discussions ont en partie porté sur cette préoccupation en vue de trouver des solutions. Pour le matsutaké par exemple, lorsqu'on est sur le point de récolter un peuplement de pins gris matures, les BGA seraient disposés à retarder la récolte quelque peu, le temps de permettre aux analystes de FaunENord de qualifier le potentiel sur le terrain. En préparation de cette première rencontre du comité technique, les professionnels du MFFP ont fait ressortir sur les cartes écoforestières, les superficies qui seraient théoriquement propices à la production de certains PFNL d'intérêt. Cela correspondrait à environ 500 hectares, dont 35 hectares potentiellement intéressants pour le matsutaké. Dans le cadre d'un projet en cours, la représentante de FaunENord envisage déjà de caractériser des sites potentiellement intéressants. Le Thé du Labrador a également fait l'objet de discussions lors de cette rencontre du comité technique. Les représentants du MFFP en ont profité pour révéler la mise en place d'un cadre de gestion pour la récolte de Thé du Labrador via l'émission de permis autres fins. Un délégué demande si ce sera accessible de façon large ou en priorité aux gens de la région. L'observateur du MFFP précise que ce sera accessible à tous, mais il reviendra aux demandeurs de cibler les secteurs où ils souhaitent faire leur cueillette et que cela fasse partit de leur demande.

## 15. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 20 h. La prochaine rencontre aura lieu le 10 septembre prochain à 16 h 30.

*Sur proposition de M. Daniel Forgues, dûment appuyé par M. Martin Blanchet, il est unanimement convenu de lever la rencontre.*

## ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB :	Bureau de la mise en marché des bois
COMEV :	Comité d'évaluation chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55 <sup>e</sup> parallèle
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PADF :	Programme d'aménagement du territoire forestier
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine
RADF :	Règlements sur l'aménagement durable des forêts
SÉPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VHR :	Véhicules hors route
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible
VTT :	Véhicule tout terrain